

LE SYNDICAT MIXTE ROUFFIAC / ST SEVER DE SAINTONGE

Présentation générale (Mise à jour du 1^{er} janvier 2009)

Objectifs

Le Syndicat Mixte a pour objet **la gestion** de l'école, de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs et du restaurant scolaire et **les investissements** nécessaires à leur fonctionnement à l'exclusion des investissements immobiliers.

Composition

Créé pour une durée illimitée sur le territoire des communes de ROUFFIAC et de SAINT SEVER DE SAINTONGE, le Syndicat Mixte regroupe ces deux communes et la Communauté de Communes du Pays Santon.

Toutefois, la Communauté de Communes du Pays Santon n'adhère au Syndicat que pour sa propre compétence statutaire concernant la '*politique de l'éducation d'intérêt communautaire*' qui comprend la gestion et la charge des agents attachés aux établissements scolaires et périscolaires (Garderie, Centre de loisirs) chargés du nettoyage des locaux et de la surveillance et de l'animation des élèves en temps ou hors temps scolaire ainsi que du service en restaurant scolaire.

Sont donc exclus de ce champ de compétence, les agents chargés de la préparation des repas en cuisine, les agents chargés de l'entretien des locaux affectés à la restauration scolaire et les agents chargés de la gestion administrative du Syndicat.

Le Comité Syndical est constitué de dix délégués titulaires dont quatre sont élus du Conseil Municipal de ROUFFIAC, quatre du Conseil Municipal de SAINT SEVER DE SAINTONGE et deux de la Communauté de Communes du Pays Santon.

Le Bureau du Syndicat est composé de cinq membres élus par le Comité, le Président, le Vice-président et trois membres.

Ressources financières

Les principales recettes du Syndicat comprennent

- les contributions des deux communes au prorata du nombre d'enfants fréquentant l'École Intercommunale de Saint Sever / Rouffiac au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- le produit des redevances correspondant aux services assurés,
- les subventions,
- les participations,
- les aides spécifiques,
- les emprunts.

Fonctionnement

Le Comité Syndical en 2009

Le secrétariat administratif et comptable est assuré par le personnel communal de Saint-Sever de Saintonge moyennant rétribution au prorata du temps passé.

Membres titulaires

ROUFFIAC	SAINTE SEVER DE SAINTONGE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SANTON
- ARNAUD Joël - BOYER Jean-Marie - MARC Carmen - de SAMIE Marie-Georges	- Anny BRUNG - Pierre HERVÉ - Marie-Laure QUINTARD - Jean-Michel TIBURCE	- CARDIN Joël - GIRAUD Daniëlle

Membres suppléants

ROUFFIAC	SAINTE SEVER DE SAINTONGE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SANTON
- TISSANDIER Julien - ARCHAMBAUD Sébastien - GUÉLIN Étienne - DESTRIEUX Pierre	- Didier DAVID - Alain LAGARDE - Marie-Annick GIRAUD - Alain BRUNG	- GAUVIN Philippe - TIBERJ Martine

